



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

F.401

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

(08/92)

**SERVICES DE TRAITEMENT
DES MESSAGES**

EXPLOITATION ET DÉFINITION DU SERVICE

**SERVICES DE MESSAGERIE:
DÉNOMINATION ET ADRESSAGE POUR
LES SERVICES PUBLICS DE MESSAGERIE**



Recommandation F.401

AVANT-PROPOS

Le CCITT (Comité consultatif international télégraphique et téléphonique) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée plénière du CCITT, qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études et approuve les Recommandations rédigées par ses Commissions d'études. Entre les Assemblées plénières, l'approbation des Recommandations par les membres du CCITT s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 2 du CCITT (Melbourne, 1988).

La Recommandation révisée F.401, que l'on doit à la Commission d'études I, a été approuvée le 4 août 1992 selon la procédure définie dans la Résolution n° 2.

NOTE DU CCITT

Dans cette Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une Administration de télécommunications qu'une exploitation privée reconnue de télécommunications.

© UIT 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

**SERVICES DE MESSAGERIE:
DÉNOMINATION ET ADRESSAGE POUR LES
SERVICES PUBLICS DE MESSAGERIE**

(révisée en 1992)

SOMMAIRE

Introduction

- 1 *Domaine d'application*
- 2 *Références normatives*
- 3 *Définitions*
- 4 *Abréviations*
- 5 *Conventions*
- 6 *Dénomination et adressage en messagerie*
 - 6.1 Adresses O/R
 - 6.2 Noms des listes de distribution
 - 6.3 Noms d'annuaire
- 7 *Longueur des attributs*
- 8 *Principes régissant l'affectation de noms et d'adresses O/R*
- 9 *Utilisation des noms O/R*
 - 9.1 Considérations générales
 - 9.2 Répertoires de caractères
 - 9.3 Règles spécifiques
 - 9.4 Utilisation des formes d'adresses O/R

Annexe A – Liste des codes de pays Alpha-2

Annexe B – Représentation en clair des adresses O/R

Annexe C – Présentation des notifications des noms de domaine ADMD

Introduction

La création, dans divers pays, de services de messagerie en liaison avec les réseaux publics montre qu'il faut élaborer des Recommandations relatives aux différents aspects des services publics de messagerie. La dénomination et l'adressage constituent un domaine clé pour la mise en œuvre et la fourniture des services publics de messagerie à l'échelon international.

EPR	Exploitation privée reconnue
IA5	Alphabet international n° 5 (<i>International Alphabet No. 5</i>)
IPM	Messagerie de personne à personne (<i>interpersonal messaging</i>)
ITA2	Alphabet télégraphique international n° 2 (<i>International Telegraph Alphabet No. 2</i>)
MD	Domaine de gestion (<i>management domain</i>)
MH	Messagerie (<i>message handling</i>)
MHE	Environnement de messagerie (<i>message handling environment</i>)
MHS	Système de messagerie (<i>message handling system</i>)
MT	Transfert de messages (<i>message transfer</i>)
O/R	Expéditeur/Destinataire (<i>originator/recipient</i>)
OU	Unité organisationnelle (<i>organizational unit</i>)
P.O.	Bureau postal (<i>post office</i>)
PD	Remise physique (<i>physical delivery</i>)
PRMD	Domaine de gestion privé (<i>private management domain</i>)
PSAP	Point d'accès au service de présentation (<i>presentation service access point</i>)
UPU	Union postale universelle (<i>Universal Postal Union</i>)

Les abréviations et étiquettes utilisées dans l'annexe B sont expliquées dans l'annexe elle-même.

5 Conventions

Par souci de concision, dans la présente Recommandation, le terme «Administration» est utilisé pour désigner aussi bien une Administration des télécommunications qu'une exploitation privée reconnue (EPR) et, dans le cas d'une intercommunication avec un service public de remise physique, une Administration postale.

6 Dénomination et adressage en messagerie

La dénomination et l'adressage en messagerie (MH) (*message handling*) doivent permettre aux usagers de définir sans ambiguïté l'origine et la destination des messages. La configuration organisationnelle, la structure des domaines de gestion (voir la Recommandation F.400) ainsi qu'un ensemble de conventions de dénomination sont autant d'éléments qui permettent d'établir un cadre uniforme et compatible pour l'échange de messages entre les usagers, quels qu'ils soient, des services environnement de messagerie (MHE) (*message handling environment*). Seuls les attributs requis pour atteindre un destinataire doivent apparaître dans une adresse O/R.

L'affectation des noms et des adresses incombe aux autorités responsables des dénominations. Ces autorités sont priées de notifier au Directeur du CCITT, pour publication dans le *Bulletin d'exploitation* de l'UIT, les domaines de gestion d'Administration (ADMD) (*administration management domain*) et certaines informations additionnelles (nom et adresse du prestataire de services publics, noms des services, etc.). (Pour la présentation de ces notifications, voir l'annexe C et la Recommandation X.660.)

Dans les systèmes de messagerie (MHS) (*message handling systems*), la principale entité qui requiert un nom est l'utilisateur (expéditeur ou destinataire de messages). En outre, des listes de distribution (DL) (*distribution lists*) possèdent des noms pour leur utilisation et leur identification dans le contexte du MHS. Les usagers du MHS et des DL sont identifiés par des noms O/R. (L'indication «O/R» atteste que l'utilisateur peut être l'expéditeur et/ou le destinataire du message.) Un nom O/R se compose d'un nom d'annuaire et/ou d'une adresse O/R. Chaque usager ou DL possède un ou plusieurs noms O/R.

6.1 Adresses O/R

Une adresse O/R contient des éléments d'information qui permettent au MHS d'identifier un usager, de remettre message ou de renvoyer une notification. Les DL sont également identifiées par une adresse O/R.

Une adresse O/R est formée d'une série d'informations appelées attributs. La Recommandation X.402 spécifie un ensemble d'attributs normalisés à partir desquels les adresses O/R peuvent être construites. Les attributs

normalisés, la structure des listes d'attributs ainsi que leur syntaxe et leur sémantique sont définis dans la Recommandation X.402. Outre les attributs normalisés et pour assurer les systèmes de messagerie existants, il existe des attributs définis par un domaine, dont la syntaxe et la sémantique sont définies par des domaines de gestion. Ces attributs sont applicables pendant une période intérimaire.

Diverses formes d'adresses O/R sont actuellement définies, ayant chacune son utilité propre. Ces formes d'adresses et leur utilité sont les suivantes:

- *Adresse mnémorique O/R*: cette forme d'adresse permet à un usager d'identifier facilement des usagers en l'absence d'annuaire. Elle sert aussi à identifier une liste de distribution.
- *Adresse de terminal O/R*: cette forme d'adresse permet d'identifier des usagers de terminaux appartenant à des réseaux différents.
- *Adresse numérique O/R*: cette forme d'adresse permet d'identifier des usagers au moyen de pavés numériques.
- *Adresse postale O/R*: cette forme d'adresse permet d'identifier les expéditeurs et les destinataires de messages et des notifications, pour la remise physique.

Il appartient au domaine de gestion concerné de déterminer les formes de noms qu'il souhaite utiliser. Les correspondants seront informés de l'espace réservé aux noms (c'est-à-dire le répertoire des noms).

6.1.1 *Adresse mnémorique O/R*

Cette forme d'adresse O/R fournit des adresses qui identifient mnémoriquement un usager ou une DL par rapport à l'ADMD par l'intermédiaire duquel l'accès à l'usager est assuré. Au moins un des attributs conditionnels suivant le ou les noms MD doit être présent. Un nom de domaine de gestion privé (PRMD) (*private management domain*) n'est présent que si l'usager concerné appartient à ce domaine. Si une unité organisationnelle est présente, le nom de l'organisation doit aussi être présent.

L'adresse mnémorique O/R se compose des éléments suivants:

- Nom de pays
- Nom de domaine d'Administration
- [Nom de domaine privé]
- [Nom d'organisation]
- [Nom d'unité organisationnelle]
- [Nom personnel]
- [Nom courant]
- [[Attributs définis par un domaine]]

Remarque – Les attributs entre crochets sont conditionnels. La présence de doubles crochets indique un attribut qui ne fait pas partie de la liste des attributs normalisés et qui n'est peut-être pas nécessaire pour l'adressage global.

6.1.2 *Adresse de terminal O/R*

Cette forme d'adresse O/R permet l'adressage d'un terminal avec son adresse de réseau assortie, à titre conditionnel, du nom de pays, du ou des nom(s) de domaine, d'un identificateur de terminal et des attributs définis par un domaine. Si une unité organisationnelle est présente, le nom de l'organisation doit aussi être présent.

L'adresse de terminal O/R se compose des éléments suivants:

- [Nom de pays]
- [Nom de domaine d'Administration]
- [Nom de domaine privé]
- Adresse de réseau
- [Identificateur de terminal]
- [Type de terminal]
- [[Attributs définis par un domaine]]
- {Nom courant}

- {Nom d'organisation }
- {Nom d'unités organisationnelles }
- {Nom personnel }
- {Adresse postale non formatée }

Remarque 1 – Les attributs entre crochets sont conditionnels. La présence de doubles crochets indique un attribut qui ne fait pas partie de la liste des attributs normalisés et qui n'est peut-être pas nécessaire pour l'adressage global.

Remarque 2 – Les attributs définis par un domaine ne doivent être présents que si le nom de pays et le nom de domaine de gestion d'Administration le sont.

Remarque 3 – Les adresses de réseau attribuées par un domaine doivent être univoques et ne peuvent donc être assignées qu'une seule fois. Les attributs de nom de pays et de nom de domaine de gestion d'Administration doivent être présents lorsque plusieurs domaines assurent un service pour l'adresse concernée.

Remarque 4 – Les attributs figurant entre accolades sont destinés à être utilisés aux fins de présentation de l'information d'adresse (c'est-à-dire de l'afficher visiblement) au terminal destinataire, mais pas pour l'adressage ou l'acheminement.

L'adresse de réseau est constituée d'éléments numériques du plan de numérotage de la Recommandation X.121 (y compris les codes d'échappement) ou du plan de numérotage de la Recommandation E.164.

L'identificateur de terminal conditionnel peut être, par exemple, une chaîne d'indicatifs télex ou un identificateur de terminal télétext.

Le type de terminal conditionnel peut être, par exemple, un télex, un télétext, un appareil de télécopie du groupe 3, un appareil de télécopie du groupe 4, un Alphabet international n° 5 (IA5) (*International Alphabet No. 5*) ou un terminal vidéotex.

6.1.3 Adresse numérique O/R

Cette forme d'adresse O/R fournit des adresses qui peuvent être introduites à partir d'appareils équipés uniquement de claviers numériques. Elle identifie numériquement un usager par rapport à l'ADMD par l'intermédiaire duquel l'accès à l'usager est assuré.

L'adresse numérique O/R se compose des éléments suivants:

- Nom de pays
- Nom de domaine d'Administration
- [Nom de domaine privé]
- Identificateur numérique d'usager
- [[Attributs définis par un domaine]]

Remarque 1 – Les attributs entre crochets sont conditionnels. La présence de doubles crochets indique un attribut qui ne fait pas partie de la liste des attributs normalisés et qui n'est peut-être pas nécessaire pour l'adressage global.

Remarque 2 – Des valeurs numériques sont admises pour tous les attributs. Il est possible d'appeler les pays avec des indicatifs de pays pour transmission de données (DCC) (*data country codes*) (Recommandation X.121). L'affectation d'un pseudonyme (alias) numérique serait nécessaire pour chaque nom d'ADMD.

Remarque 3 – Cette forme peut également être utilisée pour un numéro d'usager de vidéotex.

Remarque 4 – L'identificateur d'usager numérique peut avoir recours à un chiffre de vérification aux fins de validation.

6.1.4 Adresse postale O/R

Cette forme d'adresse O/R permet d'identifier un usager à l'aide de son adresse postale, ainsi que du ou des nom(s) de pays et du ou des nom(s) de domaine d'Administration et du nom de service de remise physique (PD) (*physical delivery*) par l'intermédiaire duquel on accède à lui.

Voir également la Recommandation F.415.

Version 1 – Adresse postale O/R non formatée:

- Nom de pays de remise physique
- Nom de pays
- Nom de domaine d'Administration
- [Nom de domaine privé]
- [Nom de service de remise physique]
- Code postal
- Adresse postale non formatée

Un nombre suffisant d'éléments d'adresse doivent être fournis dans l'adresse postale non formatée afin de permettre au service PD d'acheminer, de distribuer et de remettre correctement le message physique.

Version 2 – Adresse postale O/R formatée:

- Nom de pays de remise physique
- Nom de pays
- Nom de domaine d'Administration
- [Nom de domaine privé]
- [Nom de service de remise physique]
- Code postal
- Série d'attributs d'adresse postale formatée

Il n'y a pas d'ordre défini dans la série d'attributs d'adresse postale formatée. Ces attributs sont les suivants:

- *Composants de l'adresse postale O/R:*
 - a) [Nom personnel de remise physique]
 - b) [Nom d'organisation de remise physique]
- *Composants de l'adresse de remise physique:*
 - a) [Numéro et nom de rue]
 - b) [Numéro de boîte postale]
 - c) [Adresse de poste restante]
 - d) [Nom postal unique]
- *Composants de l'adresse du bureau de remise physique:*
 - a) Nom du bureau de remise physique
 - b) [Numéro du bureau de remise physique]
 - c) [Attribut postal local]
- *Autres composants d'adresse postale:*
 - a) [Extension des composants d'adresse postale O/R]
 - b) [Extension des composants de remise physique]

Remarque – Les attributs entre crochets sont conditionnels.

Un nombre suffisant d'attributs doivent être fournis afin de permettre au service PD d'acheminer, de distribuer et de remettre correctement le message physique.

Pour la description des attributs de l'adresse postale O/R formatée et pour la longueur des attributs, il convient de se reporter respectivement à l'annexe A de la Recommandation F.400 et au § 7 de la présente Recommandation.

6.2 *Noms des listes de distribution*

Dans le contexte de la messagerie, on utilise les noms des listes de distribution (en recourant à l'attribut de nom courant) pour identifier le point d'allongement d'un message à l'aide d'une liste de distribution qui contient une série d'adresses O/R ou d'autres noms de listes de distribution. Voir la Recommandation F.400.

Il convient de choisir avec soin les noms des listes de distribution pour faire en sorte que les usagers sachent bien qu'ils s'adressent à une liste de distribution.

Remarque – Pour la dénomination des listes de distribution, on peut utiliser l'attribut nom courant. Les noms des listes de distribution doivent indiquer clairement leurs objectifs.

6.3 *Noms d'annuaire*

Dans le contexte de la messagerie, on peut utiliser un nom d'annuaire pour extraire d'un annuaire l'adresse O/R demandée. Voir les Recommandations F.400 et F.500. Les fonctions d'annuaire peuvent être fournies localement.

7 **Longueur des attributs**

Le codage est spécifié dans les Recommandations de la série X.400.

L'adresse O/R comportera les renseignements suivants:

– *Nom de pays*

L'indicatif de pays Alpha-2 figurant dans la liste de l'annexe A ou dans l'indicatif de pays pour la transmission de données (DCC) de la Recommandation X.121 est utilisé comme nom de pays. Cet indicatif comporte 3 caractères au maximum.

– *Nom du pays de remise physique*

Les mêmes conditions que celles relatives au nom de pays s'appliquent.

– *Nom du service de remise physique*

Ce champ comporte 16 caractères au maximum.

– *Nom de domaine d'Administration*

Ce champ comporte 16 caractères au maximum. La forme de l'adresse numérique O/R suppose l'affectation de noms numériques de pays et de domaine de gestion d'Administration.

Remarque 1 – Si l'option nationale d'emploi du caractère espace pour tous les ADMD d'un pays est utilisée, cela ne doit avoir aucune répercussion sur l'unicité de l'adressage global, ni sur l'acheminement, la comptabilité ou d'autres critères généraux applicables à l'échelon international.

Remarque 2 – L'utilisation nationale du caractère espace et du zéro comme attributs de nom de domaine ADMD peut avoir une incidence sur la messagerie internationale. Un domaine peut définir la liste des noms d'ADMD ou des noms de PRMD qu'il souhaite accepter, en fonction:

- a) de la politique de dénomination appliquée; et
- b) de considérations d'ordre commercial.

Des accords bilatéraux entre domaines pourront être nécessaires pour l'arrangement choisi.

– *Nom de domaine privé*

Ce champ comporte 16 caractères au maximum.

Remarque 3 – Il est possible de garantir l'unicité globale de l'attribut du nom de domaine privé en attribuant des valeurs correspondant au nom d'ADMD. Les noms de PRMD peuvent être identiques, même s'ils sont utilisés en liaison avec plusieurs ADMD car l'attribut du nom de pays fait que les adresses O/R utilisent ces attributs de manière unique. L'usage national peut prévoir une attribution des noms de PRMD par rapport à l'attribut du nom de pays lorsque l'enregistrement est effectué par l'ADMD concerné ou par une autorité d'enregistrement nationale centrale.

– *Nom d'organisation*

Ce champ comporte 64 caractères au maximum.

- *Unité(s) organisationnelle(s)*
Ces champs comportent 32 caractères chacun au maximum.
- *Nom personnel*
La longueur de ce champ est égale au maximum à la somme de tous les éléments qui le composent (64 caractères).
 - a) *Nom* – Cette partie comporte 40 caractères au maximum.
 - b) *Prénom* – Cette partie comporte 16 caractères au maximum.
 - c) *Initiales* (facultatif) – Cette partie comporte 5 caractères au maximum (nécessite un complément d'étude).
 - d) *Qualificateur généalogique* (facultatif) – Cette partie comporte 3 caractères au maximum.
- *Nom de liste de distribution*
Longueur maximale du *nom courant*.
- *Nom courant*
Ce champ comporte 64 caractères au maximum.
- *Attributs définis par un domaine*
Quatre attributs séparés au maximum. 8 caractères maximum pour «type» et 128 pour «valeur».
- *Adresse de réseau*
14 + 1 chiffres maximum (préfixe inclus) (voir la Recommandation X.121).
Remarque – On peut modifier la classification et la valeur maximale de manière à les adapter à d'autres plans d'adressage.
- *Identificateur de terminal*
Ce champ comporte 24 caractères au maximum.
- *Identificateur d'utilisateur numérique*
Ce champ comporte 32 chiffres au maximum.
- *Adresse postale non formatée (version 1)*
Jusqu'à 6 lignes de 30 caractères chacune au maximum. Dans le cas du courrier en transit, la dernière ligne est réservée pour le nom du pays de la destination physique finale.
Remarque – Le nombre de caractères spécifié correspond au nombre de caractères à imprimer (y compris les espaces).
- *Adresse postale non-formatée (version 2)*
Les attributs de l'adresse postale formatée et leurs contraintes se présentent comme suit (pour la description de ces attributs, voir l'annexe A de la Recommandation F.400):
- *Composants de l'adresse postale O/R* (voir la remarque 2)
Nom personnel de remise physique (voir la remarque 3): 30 caractères (voir la remarque 1).
Nom d'organisation de remise physique (voir la remarque 3): 30 caractères (voir la remarque 1).
- *Composants de l'adresse de remise physique* (voir la remarque 2)
Rue et numéro: 30 caractères (voir la remarque 1).
Adresse de boîte postale: 30 caractères (voir la remarque 1).
Adresse de poste restante: 30 caractères (voir la remarque 1).
Nom postal unique: 30 caractères (voir la remarque 1).
- *Composants de l'adresse du bureau de remise physique*
Nom du bureau de remise physique: x caractères (voir les remarques 1 et 4).
Numéro du bureau de remise physique: y caractères (voir les remarques 1 et 4).
Attributs postaux locaux: z caractères (voir les remarques 1 et 4).

- *Autres composants de l'adresse postale*

Extension des composants d'une adresse O/R (voir la remarque 5): 30 caractères (voir la remarque 1).

Extension des composants de l'adresse de remise physique (voir la remarque 6): 30 caractères (voir la remarque 1).

Les contraintes globales sont les suivantes: 6 lignes d'attributs comportant 30 caractères chacune au maximum (voir la remarque 1). Dans le cas du courrier en transit, la dernière ligne est réservée au nom du pays de la destination physique finale.

Remarque 1 – Le nombre de caractères spécifiés englobe les caractères à imprimer (et les espaces).

Remarque 2 – Au moins un des attributs suivants doit être utilisé.

Remarque 3 – Le nom personnel de remise physique et le nom d'organisation de remise physique sont des noms de forme libre qui ont une longueur différente du nom personnel et du nom d'organisation.

Remarque 4 – Ces attributs doivent être imprimés sur une seule ligne, avec le code postal dans certains pays. Ainsi, $x + y + z$ est une longueur maximale de 30 caractères qui comprend les espaces de séparation et le code postal si ce dernier doit être imprimé sur la même ligne.

Remarque 5 – Peut être utilisé pour développer les composants de l'adresse postale O/R.

Remarque 6 – Peut être utilisé pour développer les composants de l'adresse de remise physique.

8 Principes régissant l'affectation de noms et d'adresses O/R

8.1 Dans chaque pays, le service chargé d'affecter des noms aux différents domaines d'Administration des services de messagerie donnera à chacun de ces ADMD un nom sans ambiguïté.

8.2 Il incombe à chaque ADMD de gérer les noms des PRMD qui lui sont associés.

Remarque – Pour les PRMD en intercommunication avec plusieurs ADMD, l'enregistrement auprès de chaque ADMD garantira l'unicité des adresses O/R utilisées. L'utilisateur national peut prévoir l'enregistrement au niveau national.

8.3 Il incombe à chaque domaine de gestion (MD) (*management domain*) d'affecter à chacun des usagers une adresse sans ambiguïté en dessous du ou des nom(s) de domaine aux fins de l'utilisation des services de messagerie.

8.4 On affectera à une liste de distribution un nom unique indiquant clairement à l'utilisateur l'objectif visé. Les noms ou les adresses O/R ne doivent être inclus dans une liste de distribution accessible au public que si le propriétaire de l'information donne son accord et que les règles nationales de sécurité sont respectées.

9 Utilisation des noms O/R

9.1 Considérations générales

Grâce aux noms O/R, un usager peut transmettre des messages par l'intermédiaire des services de messagerie. Les usagers peuvent bénéficier de l'assistance de leur agent d'utilisateur dans l'utilisation des noms O/R. La décision de fournir cette assistance est laissée à l'appréciation de chaque pays.

9.2 Répertoires de caractères

Les répertoires de caractères autorisés dans les noms O/R revêtent l'une des formes suivantes: imprimable, numérique ou télétexte (pour de plus amples détails, voir la Recommandation X.402).

Le répertoire des caractères imprimables est représenté au tableau 1/F.401.

Le répertoire des caractères numériques comprend les chiffres de 0 à 9 et les espaces; c'est un sous-ensemble du répertoire des caractères imprimables (voir le tableau 1/F.401).

Pour le répertoire télétexte, il convient de se reporter à la Recommandation T.61. En général, ce répertoire peut aussi être employé au niveau international, selon le type d'attribut.

Il appartient à chaque pays de décider de l'emploi d'un répertoire élargi de caractères au sein d'un domaine de gestion.

TABLEAU 1/F.401

Répertoire des caractères imprimables pour les noms O/R

Désignation	Représentation graphique
Lettres majuscules	A, B, ..., Z
Lettres minuscules	a, b, ..., z
Chiffres	0, 1, ..., 9
Espace	(espace)
Apostrophe	'
Parenthèse gauche	(
Parenthèse droite)
Signe plus	+
Virgule	,
Tiret	-
Point	.
Barre oblique	/
Deux points	:
Signe égal	=
Point d'interrogation	?

Remarque – Conformément à la Recommandation X.208, ce répertoire est classé sous le type «chaîne imprimable». Tous ces caractères sont disponibles dans l'Alphabet télégraphique international n° 2 (ITA2) (*international alphabet No. 2*) (pour les lettres, uniquement en lettres majuscules ou minuscules).

9.3 Règles spécifiques

Pour les règles applicables aux adresses postales O/R, voir les § 2 et 3 et la Recommandation F.415.

Les domaines de gestion n'accepteront pas que des noms O/R ne différant que par le nombre de caractères d'«espacement», au début ou à la fin de l'un quelconque de leurs attributs, soient utilisés pour identifier des usagers différents.

En outre, les MD considéreront que l'apparition de caractères d'espacement contigus dans une valeur d'attribut d'adresse O/R est assimilable à un seul caractère d'espacement.

Les MD n'accepteront pas que des noms O/R ne différant que par la présence de lettres minuscules ou majuscules soient utilisés pour identifier des usagers différents.

9.4 Utilisation des formes d'adresses O/R

Chaque système de messagerie doit permettre l'utilisation de toutes les formes d'adresses de nom dans le sens réception aux fins de transit. Il appartient à l'entité de gestion d'un domaine de décider quelles formes de noms sont affectées aux usagers de ce domaine. Dans le sens émission, le domaine de l'expéditeur doit utiliser les formes de noms appliquées par le domaine de destination. Il appartient à chaque pays de décider de la forme sous laquelle les noms doivent être introduits par l'abonné ou être présentés à celui-ci.

ANNEXE A

(à la Recommandation F.401)

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation)

Liste des codes de pays Alpha-2

Remarque – Source: ISO 3166. Edition actuelle (1988) au moment de la mise sous presse. Il convient d'utiliser la dernière édition publiée par l'ISO.

Afghanistan	AFA	Colombie	CO
Afrique du Sud	ZA	Comores	KM
Albanie	AL	Congo	CG
Algérie	DZ	Cook, îles	CK
Allemagne, République fédérale d'	DE	Corée, République de	KR
Andorre	AD	Corée, République populaire démocratique de	KP
Angola	AO	Costa Rica	CR
Anguilla	AI	Côte d'Ivoire	CI
Antarctique	AQ	Cuba	CU
Antigua-et-Barbuda	AG		
Antilles néerlandaises	AN	Danemark	DK
Arabie saoudite	FA	Djibouti	DJ
Argentine	AR	Dominicaine, République	DO
Aruba	AW	Dominique	DM
Australie	AU		
Autriche	AT	Egypte	EG
		El Salvador	SD
Bahamas	BS	Emirats arabes unis	AE
Bahreïn	BH	Equateur	EC
Bangladesh	BD	Espagne	ES
Barbade	BB	Etats-Unis d'Amérique	US
Belgique	BE	Ethiopie	ET
Belize	BZ		
Bénin	BJ	Falkland, îles (Malvinas)	FK
Bermudes	BM	Féroé, îles	FO
Bhoutan	BT	Fidji	FJ
Biélorussie, RSS de	BY	Finlande	FI
Birmanie	BU	France	FR
Bolivie	BO		
Botswana	BW	Gabon	GA
Bouvet, île	BV	Gambie	GM
Brésil	BR	Ghana	GH
Brunéi Darussalam	BN	Gibraltar	GI
Bulgarie	BG	Grèce	GR
Burkina Faso	BF	Grenade	GD
Burundi	BI	Groenland	GL
		Guadeloupe	GP
Caïmanes, îles	KY	Guam	GU
Cameroun	CM	Guatemala	GT
Canada	CA	Guinée	GN
Cap-Vert	CV	Guinée-Bissau	GW
Centrafricaine, République	CF	Guinée équatoriale	GQ
Chili	CL	Guyane	GY
Chine	CN	Guyane française	GF
Christmas, île	CX		
Chypre	CY	Haïti	HT
Cocos (Keeling), îles des	CC	Heard et Mc Donald, îles	HM

Honduras	HN	Océan indien, Territoire britannique de l'	IO
Hong Kong	HK	Oman	OM
Hongrie	HU	Ouganda	UG
Iles mineures éloignées des Etats-Unis	UM		
Inde	IN	Pakistan	PK
Indonésie	ID	Palau	PW
Iran, République islamique d'	IR	Panama	PA
Iraq	IQ	Papouasie-Nouvelle-Guinée	PG
Irlande	IE	Paraguay	PY
Islande	IS	Pays-Bas	NL
Israël	IL	Pérou	PE
Italie	IT	Philippines	PH
		Pitcairn	PN
Jamaïque	JM	Pologne	PL
Japon	JP	Polynésie française	PF
Jordanie	JO	Porto Rico	PR
		Portugal	PT
Kampuchea démocratique	KH		
Kenya	KE	Qatar	QA
Kiribati	KI		
Koweït	KW	Réunion	RE
		Roumanie	RO
Lao, République démocratique populaire	LA	Royaume-Uni	GB
Lesotho	LS	Rwanda	RW
Liban	LB		
Libéria	LR	Sahara occidental	EH
Libyenne, Jamahiriya arabe	LY	Saint-Kitts-et-Nevis	KN
Liechtenstein	LI	Sainte-Hélène	SH
Luxembourg	LU	Sainte-Lucie	LC
		Saint-Martin	SM
Macao	MO	Saint-Pierre-et-Miquelon	PM
Madagascar	MG	Saint-Vincent-et-Grenadines	VC
Malaisie	MY	Salomon, îles	SB
Malawi	MW	Samoa américaines	AS
Maldives	MV	Samoa	WS
Mali	ML	Sao Tomé-et-Principe	ST
Malte	MT	Sénégal	SN
Mariannes du Nord, îles	MP	Seychelles	SC
Maroc	MA	Sierra Leone	SL
Marshall, îles	MH	Singapour	SG
Martinique	MQ	Somalie	SO
Maurice	MU	Soudan	SD
Mauritanie	MR	Sri Lanka	LK
Mexique	MX	Suède	SE
Micronésie	FM	Suisse	CH
Monaco	MC	Suriname	SR
Mongolie	MN	Svalbard et île Jean Mayen	SJ
Montserrat	MS	Swaziland	SZ
Mozambique	MZ	Syrienne, République arabe	SY
Namibie	NA		
Nauru	NR	Taiwan, Province de Chine	TW
Népal	NP	Tanzanie, République-Unie de	TZ
Nicaragua	NI	Tchad	TD
Niger	NE	Tchécoslovaquie	CS
Nigéria	NG	Terres australes françaises	TF
Nioué	NU	Thaïlande	TH
Norfolk, île	LR	Timor oriental	TP
Norvège	NO	Togo	TG
Nouvelle-Calédonie	NC	Tokélaou	TK
Nouvelle-Zélande	NZ		

Tonga	TO	Vierges américaines, îles	VI
Trinité-et-Tobago	TT	Vierges britanniques, îles	VG
Tunisie	TN	Viet Nam	VN
Turques et Caïques, îles	TC		
Turquie	TR	Wallis-et-Futuna, îles	WF
Tuvalu	TV		
		Yémen	YE
Ukraine, RSS d'	UA	Yémen démocratique	YD
URSS	SU	Yougoslavie	YU
Uruguay	UY		
		Zaire	ZR
Vanuatu	VU	Zambie	ZM
Vatican, Etat de la Cité du (Saint-Siège)	VA	Zimbabwe	ZW
Venezuela	VE	Zone neutre (entre l'Arabie saoudite et l'Iraq)	NT

ANNEXE B

(à la Recommandation F.401)

Représentation en clair des adresses O/R¹⁾

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation)

B.1 *Objet*

Une adresse O/R est constituée par un sous-ensemble de valeurs d'attribut choisi parmi un ensemble de 31 attributs. Afin de représenter en clair une adresse et de permettre à l'utilisateur d'introduire cette adresse dans une interface d'utilisateur, il faut associer à chaque valeur d'attribut le nom d'attribut correct. Beaucoup de noms d'attribut complets, spécifiés dans la Recommandation X.402, sont trop longs pour pouvoir être convenablement représentés sur un support papier ou sur un écran. Il faut donc spécifier un format permettant de représenter les attributs sous une forme concise (carte de visite par exemple).

La présente annexe spécifie la méthode permettant d'exprimer les adresses sous forme concise en utilisant des étiquettes pour représenter les noms d'attribut. On distingue trois catégories d'attributs: les attributs mnémotechniques normaux qui sont susceptibles d'être utilisés le plus couramment dans les adresses O/R échangées (par exemple sur des cartes de visite) les attributs utilisés dans les adresses de remise physique et enfin les autres attributs spéciaux (y compris les attributs définis d'un domaine). Afin que le format d'adresse O/R soit le plus concis possible, un grand nombre d'étiquettes sont constituées d'un seul caractère. De ce fait, ces étiquettes sont aussi moins liées à la langue utilisée.

Le paragraphe B.3 spécifie le format de présentation des adresses et le § B.4 spécifie les caractéristiques nécessaires pour les interfaces d'utilisateur destinées à être employées en liaison avec ce format.

B.2 *Domaine d'application*

On spécifie un format avec étiquette pour communication en clair d'adresse O/R. Ce format est constitué d'un ensemble de couples étiquette-valeur d'attribut. On spécifie par ailleurs les caractéristiques d'une interface d'utilisateur qui sont nécessaires pour accepter des adresses représentées selon ce format.

¹⁾ Cette annexe est alignée sur l'annexe F (DAM) de l'ISO/CEI 10021-2 et est citée en référence dans la Recommandation X.402.

On spécifie également un format d'adresse explicite qui pourra être utilisé si l'on dispose d'un espace plus grand (en support papier et en interface d'utilisateur par exemple).

B.3 *Format*

B.3.1 *Considérations générales*

Certains systèmes peuvent accepter les messages lorsque certains attributs facultatifs de l'adresse O/R du destinataire (par exemple des unités organisationnelles) sont omis par l'expéditeur. Dans ces conditions, il est normalement préférable d'utiliser la forme acceptable la plus brève de l'adresse pour la représenter en clair.

Remarque 1 – Les unités organisationnelles (OU) (*organizational units*) doivent uniquement être utilisées pour éviter les ambiguïtés dues aux usagers ayant le même nom, si l'utilisation d'autres attributs de nom ne permet pas de le faire (prénom, initiales ou qualificateur généalogique). L'utilisation d'unités organisationnelles supplémentaires à cet effet présente l'inconvénient de modifier le nom O/R de l'utilisateur si la dénomination de l'unité organisationnelle est elle-même modifiée ou si l'utilisateur passe à une unité organisationnelle différente.

Lorsque l'usage national permet l'utilisation d'une valeur d'espace unique pour l'ADMD dans une adresse, cela peut être représenté dans l'adresse par omission de l'attribut d'ADMD ou bien par indication d'absence de valeur ou de valeur d'espace pour cet attribut.

Remarque 2 – En messagerie internationale, on peut avoir du mal à atteindre un destinataire si l'on spécifie un nom d'ADMD par un seul espace.

Si les attributs d'une adresse O/R comprennent des caractères d'un ensemble de caractères étendu, les usagers qui n'emploient normalement pas le même ensemble de caractères étendu peuvent éprouver des difficultés à représenter l'adresse O/R ou à l'introduire dans leur système de messagerie.

B.3.2 *Format avec étiquette*

B.3.2.1 *Syntaxe*

Les adresses O/R représentées dans un format avec étiquette sont constituées par des couples étiquette-valeur délimités dans la syntaxe <étiquette> «=> <valeur>. Les étiquettes de chaque attribut sont spécifiées aux tableaux B-1/F.401, B-2/F.401 et B-3/F.401 (les attributs de remise physique du tableau B-2/F.401 n'y figurent que pour mémoire). L'étiquette et la valeur sont séparées par le caractère «=>» ou «espace» entre deux colonnes dans un tableau. La valeur est fournie par l'utilisateur et ne tient pas compte de la hauteur de casse.

Si des couples étiquette-valeur sont successivement représentés sur une ligne, ils doivent être séparés par des délimiteurs. Le caractère de délimitation peut être soit «;» ou «/» mais un seul de ces signes peut être utilisé dans une même adresse O/R. Si la valeur d'un attribut contient le caractère de délimitation celui-ci sera représenté par une paire de ce caractère de délimitation. Si la valeur du premier attribut contient l'autre caractère de délimitation, celui-ci sera représenté par une paire de cet autre caractère de délimitation.

Remarque – Lorsque les couples étiquette-valeur apparaissent en ordre sur une ligne, l'utilisation de majuscules pour les noms d'étiquette et de minuscules pour les valeurs rend la présentation plus claire pour l'utilisateur.

Si un identificateur doit précéder une adresse avec étiquette, il est recommandé d'utiliser la référence «X.400».

Si une adresse est entièrement composée d'attributs figurant dans le tableau B-1/F.401, il est recommandé de placer ces attributs dans l'ordre de ce tableau. Si cet ordre est incompatible avec les conventions culturelles normales, un ordre de substitution pourra être adopté pour la représentation des adresses essentiellement destinées à être utilisées dans l'environnement culturel considéré.

TABLEAU B-1/F.401

Attributs types de la forme d'adresse mnémonique

Type d'attribut	Abréviation	Etiquette (le cas échéant)
Prénom	Prénom	G
Initiales	Initiales	I
Nom de famille	Nom	S
Qualificateur généalogique	Génération	Q
Nom courant	Nom courant	CN
Organisation	Organisation	O
Unité organisationnelle 1	Unité org. 1	OU1
Unité organisationnelle 2	Unité org. 2	OU2
Unité organisationnelle 3	Unité org. 3	OU3
Unité organisationnelle 4	Unité org. 4	OU4
Nom de domaine de gestion privé	PRMD	P
Nom de domaine de gestion d'Administration	ADMD	A
Pays	Pays	C

TABLEAU B-2/F.401

Attributs de remise physique

Type d'attribut	Abréviation	Etiquette (le cas échéant)
Nom personnel de remise physique	PD-PN	PD-PN
Extension des composants d'une adresse O/R	PD-ext-address	PD-EA
Extension des composants de l'adresse de remise physique	PD-ext-delivery	PD-ED
Numéro du bureau de remise physique	PD-office-number	PD-OFN
Nom du bureau de remise physique	PD-office	PD-OF
Nom d'organisation de remise physique	PD-O	PD-O
Nom de rue	PD-street	PD-S
Adresse postale non formatée	PD-address	PD-A
Nom postal unique	PD-unique	PD-U
Attributs postaux locaux	PD-local	PD-L
Adresse de poste restante	PD-restante	PD-R
Numéro de boîte postale	PD-box	PD-B
Code postal	PD-code	PD-PC
Nom du service de remise physique	PD-service	PD-SN
Nom du pays de remise physique	PD-C	PD-C

TABLEAU B-3/F.401

Autres attributs

Type d'attribut	Abréviation	Etiquette (le cas échéant)
Adresse de réseau X.121	X.121	X.121
Adresse de réseau E.164	E.164	E.164
Adresse de réseau PSAP (couche présentation)	PSAP	PSAP
Identificateur numérique de l'agent d'utilisateur	N-ID	N-ID
Identificateur de terminal	T-ID	T-ID
Type de terminal	T-TY	T-TY
Attributs définis d'un domaine	DDA:<type> ^{a)}	DDA:<type> ^{a)}

a) La notion <type> identifie le type d'attribut défini de ce domaine.

Exemple – X.400: G=John; S=Smith; O=A Bank Ltd; P=abl; A=snomail; C=AQ

L'adresse susmentionnée peut également être présentée sous forme de tableau:

G John
 S Smith
 O A Bank Ltd
 P ABL
 A Snomail
 C AQ

B.3.2.2 *Type de terminal*

Il existe actuellement six types de terminaux. S'il faut assurer la transparence internationale, il y a lieu d'utiliser les abréviations spéciales suivantes pour représenter les valeurs de ces types: tlx, ttx, g3fax, g4fax, ia5 et vtx.

B.3.2.3 *Attribut défini de domaine*

L'étiquette d'un attribut défini de domaine (DDA) (*domain defined attribute*) est formée des lettres «DDA» suivies du type de DDA. Si une adresse comporte plusieurs DDA du même type, on admet que ces DDA sont destinés à être traités dans l'ordre de leur présentation.

Exemple – DDA: RFC-822=fred(a)widget.co.uk; O=gateway; P=abc; C=gb

Si le <type> d'un DDA comporte le caractère «=», il est représenté par «==».

B.3.3 *Format explicite*

Le format explicite peut être utilisé lorsqu'on dispose d'espace suffisant. Il comprend une liste des noms d'attribut, complets ou abrégés, dans une langue quelconque. Mais chaque type ou abréviation figurant dans le tableau B-1/F.401 sera suivi de l'étiquette spécifiée. Si des abréviations en langue anglaise sont utilisées, il y a lieu que ce soit celles qui figurent dans les tableaux B-1/F.401, B-2/F.401 et B-3/F.401.

Si une adresse est entièrement constituée d'attributs figurant dans le tableau B-1/F.401, il est recommandé de placer ces attributs dans l'ordre de ce tableau. Si cet ordre est incompatible avec les conventions culturelles normales, un autre ordre peut être adopté pour la représentation des adresses essentiellement destinées à être utilisées dans l'environnement culturel considéré.

Exemple 1 – Utilisation de types d'attribut en norvégien

Fornavn (G)	Per
Etternavn (S)	Hansen
Organisasjon (O)	Teledir
Organisasjonsenhet (OU1)	Forskning
Privat domene (P)	Tele
Administrasjonsdomene (A)	Telemax
Land (C)	NO

Exemple 2 – Utilisation de types d'attribut et abréviations en anglais

Given name (G)	John
Surname (S)	Smith
Organisation (O)	A Bank Ltd
Org. Unit (OU1)	IT Dept
Org. Unit (OU2)	MSG Group
PRMD (P)	ABL
ADMD (A)	Snomail
Country (C)	AQ

B.4 *Interface d'utilisateur*

Ce paragraphe spécifie les caractéristiques d'une interface d'utilisateur qui sont nécessaires pour que celui-ci puisse introduire des adresses O/R présentées dans l'un des formats spécifiques au § B.3.

L'interface d'utilisateur doit permettre d'accepter n'importe quelle combinaison valable des attributs figurant dans les tableaux B-1/F.401, B-2/F.401 et B-3/F.401.

Si l'interface d'utilisateur donne la liste des attributs repris dans le tableau B.1/F.401, il est recommandé d'utiliser l'ordre de ce tableau ou, en cas d'incompatibilité avec les conventions culturelles normales, selon la variante de séquence de présentation des adresses adoptée dans ce milieu culturel.

Si l'utilisateur omet l'attribut ADMD ou la valeur de cet attribut, la valeur d'ADMD à utiliser sera un simple espace à condition que le pays spécifié dans l'adresse O/R permette d'utiliser la valeur d'un seul espace pour désigner un ADMD.

Lorsqu'une adresse O/R est acceptée par une interface sous forme d'une chaîne unique (par exemple dans une interface à ligne de commande), on doit pouvoir introduire n'importe quelle adresse formatée avec étiquette valable permettant à l'utilisateur d'introduire l'un ou l'autre des délimiteurs corrects. L'interface ne doit pas avoir besoin d'une spécification des attributs dans un ordre particulier.

Remarque – Pour certaines interfaces à ligne de commande existantes, il peut être nécessaire de présenter entre guillemets l'ensemble du format étiqueté.

Avec n'importe quel autre type d'interface (par exemple une interface à sollicitation ou à remplissage de formulaire), il faut permettre à l'utilisateur de pouvoir associer facilement l'identité de chaque attribut aux étiquettes spécifiées dans les tableaux B-1/F.401, B-2/F.401 et B-3/F.401.

Remarque 1 – L'on peut notamment associer l'identité de chaque attribut aux étiquettes en indiquant entre parenthèses l'étiquette après le type (ou l'abréviation) identifiant chaque attribut, par exemple:

Prénom (G)
Initiales (I)
Nom de famille (S)
Qualificateur généalogique (Q)
Nom courant (CN)
Organisation (O)

Unité organisationnelle 1 (OU1)
Unité organisationnelle 2 (OU2)
Unité organisationnelle 3 (OU3)
Unité organisationnelle 4 (OU4)
Nom de domaine de gestion privé (P)
Nom de domaine de gestion d'Administration (A)
Pays (C)

Remarque 2 – Beaucoup d'utilisateurs peuvent éprouver des difficultés à copier une adresse présentée sous forme de tableau (format étiqueté ou explicite), dans une interface à ligne de commande utilisant des délimiteurs.

Remarque 3 – Pour les interfaces à remplissage de formulaire, les conditions d'utilisation sont améliorées si l'interface ressemble de très près au format de l'adresse fournie, avec le même ordre d'attributs, en faisant appel aux mêmes étiquettes ou noms d'attributs.

B.4.1 Exemples d'application

Exemple 1 – L'utilisateur norvégien d'une interface à ligne de commande recevra une carte de visite professionnelle portant l'adresse O/R suivante:

G=John, S=Smith, O=a bank ltd, P=abl, A=snomail, C=aq

L'interface à ligne de commande permettra à l'utilisateur d'introduire au clavier l'adresse exacte qui figure sur sa carte de visite.

Exemple 2 – L'utilisateur norvégien d'une interface à remplissage de formulaire recevra la même carte de visite professionnelle. À l'écran, le formulaire présentera les champs suivants:

Fornavn (G)
Etternavn (S)
Organisasjon (O)
Privat domene (P)
Administrasjonsdomene (A)
Land (C)

Cet utilisateur pourra remplir le formulaire en faisant correspondre les étiquettes monolittérales de sa carte de visite avec les mêmes étiquettes monolittérales présentées entre parenthèses sur son écran à la suite des noms d'attribut en norvégien. (On n'utilise pas de délimiteurs pour remplir les formulaires.)

Exemple 3 – L'utilisateur de langue anglaise d'une interface à ligne de commande recevra un document indiquant l'adresse O/R ci-après:

Fornavn (G)	Per
Etternavn (S)	Hansen
Organisasjon (O)	Teledir
Organisasjonsenhet (OU1)	Forskning
Privat domene (P)	Tele
Administrasjonsdomene (A)	Telemax
Land (C)	NO

L'utilisateur sera informé de la manière d'utiliser l'interface et pourra introduire correctement l'adresse norvégienne sous l'une des deux formes suivantes:

g=per;s=hansen;o=teledir;ou1=forskning;p=tele;a=telemax;c=no

ou bien:

g=per/s=hansen/o=teledir/ou1=forskning/p=tele/a=telemax/c=no

(Les données introduites par l'utilisateur humain ne sont pas sensibles à la hauteur de casse.)

ANNEXE C
(à la Recommandation F.401)

Présentation des notifications des noms de domaine ADMD
(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la Recommandation)

<Adresse de l'organisation fournissant les renseignements>

A adresser à: Monsieur le Directeur
CCITT
Place des Nations
1211 GENÈVE 20
Suisse

C.1 *Notification de nom de domaine ADMD conformément à la Recommandation X.400*

Ces renseignements doivent permettre de faire publier les noms de domaine ADMD aux fins de référence et d'aider les fournisseurs de service éventuels à trouver les adresses de contact en vue d'arrangements bilatéraux d'interconnexion.

Fourniture de services de messagerie de type X.400		
Nom du service (MT):		
Nom du service (IPM):		
Nom du service (...):		
Nom de l'ADMD:		
Pays ^{a)}		
Adresse de contact: (Adresse postale)		
Téléphone:		
Téléfax:		
Télex:		
X.400:		
GROUPE D'ASSISTANCE disponible? ^{b)} (cocher l'option correspondante)	Oui	Non
RÉPONSE AUTOMATIQUE disponible? ^{b)} (cocher l'option correspondante)	Oui	Non

} Selon le cas

a) Utiliser les codes à deux lettres de l'annexe A.

b) Il est proposé de donner deux adresses O/R, à savoir GROUPE D'ASSISTANCE et RÉPONSE AUTOMATIQUE (ensemble sans autres attributs que le nom du pays et du domaine).

Exemple 1 – S=helpdesk, A=arcom; C=ch

Exemple 2 – S=autoanswer; A=dbp; C=de

Remarque – Certaines pratiques nationales peuvent imposer une coordination avant l'envoi de la notification à l'UIT.